

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2011**

Le vingt-quatre octobre 2011 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

**Présents :** Monique SEMAVOINE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRÉ, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Jean-Marc LACRAMPE, Vincent CHARLOT, Eric CAZABAT, Nicole DUFAU, Jean-Marc DAUPHINOT, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Jean-Jacques BORDENAVE.

**Procurations :** François GAY à Roger PEDEFLOUS, Elisabeth LAHORE à Françoise HURABIELLE-PÉRÉ, Christophe CARRERE à Laurent JOUANLONG.

**Excusée :** Annabelle ARACIL

La séance est ouverte à 20h00

Nicole LEDIEU DE VILLE est désignée comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

- Le Conseil municipal est saisi par l'agglomération sur un projet de création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) en vue de pouvoir assurer la maîtrise foncière des terrains dans le cadre du projet « Porte des gaves ». Après s'être fait présenté le projet « Portes des Gaves » et les différentes hypothèses de périmètres proposées par l'agglomération, le Conseil municipal décide de se laisser le temps de la réflexion et de reporter sa décision à la prochaine réunion. La délibération est retirée de l'ordre du jour à l'unanimité.
- Il approuve la signature d'une convention de mandat avec le Conseil général pour le financement des travaux de remise en état de la voirie communale ayant servi de déviation lors des travaux d'aménagement d'un tourne à gauche sur la route départementale (unanimité).
- La bourse communale d'enseignement supérieur est fixée pour l'année universitaire 2010/2011 à 110 euros et est octroyée à deux étudiantes mazéroises en complément de leur bourse départementale (unanimité).
- Le Conseil municipal fixe le prix du repas pour les enfants à la cantine scolaire à 2.70 euros pour l'année 2012 et le prix du repas commensal à 5.40 euros (unanimité).
- Le Conseil municipal fixe ensuite les tarifs de la garderie scolaire pour l'année 2012 qui évoluent en moyenne de 2.54% (unanimité).
- Les tarifs de location de la salle Marcelle Courtois et de la salle des sports restent inchangés en 2012 (unanimité).
- Cimetière communal : le tarif de concession des cavurnes augmentera de 2% au 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit 510 euros pour une concession de 15 ans et 1020 euros pour une concession trentenaire. Le tarif des concessions classiques (2, 4 et 6 places) évolue quant à lui de 2.86% portant de 105 à 108 euros le prix du mètre carré (unanimité).

- Le Conseil municipal décide de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et d'adhérer pour cela à la plate-forme mise en place par le Conseil général et l'Agence Publique de Gestion Locale. Madame le Maire est autorisée à signer la convention de télétransmission avec la préfecture (unanimité).
- Il décide également d'acheter une bande de terrain de 21 m<sup>2</sup> appartenant à M. Noël Loustau sur la rue Louis-Barthou afin de permettre d'aligner l'ensemble des propriétés dans le cadre de l'aménagement à venir de cette voie (unanimité).
- La décision est prise d'acheter un terrain de 2397 m<sup>2</sup> et situé en zone agricole en vue d'y implanter la première tranche du projet de jardins familiaux. (unanimité)
- Le Conseil municipal accepte de récupérer le logement de fonction loué à La Poste et de signer un nouveau bail commercial pour le local du rez-de-chaussée. L'appartement sera remis en location par la Commune (unanimité).
- Le Taux de la future taxe d'Aménagement amenée à remplacer au 1<sup>er</sup> mars 2012 l'actuelle Taxe Locale d'Équipement est fixé à 5% (unanimité).
- Le Conseil municipal décide également de dispenser un propriétaire d'accomplir les formalités de radiation partielle des inscriptions qui grèvent leur terrain dans le cadre d'une cession gratuite de terrain au profit de la Commune (unanimité).
- Suivant la position adoptée par Madame le Maire lors du conseil communautaire du 30 juin 2012, le Conseil municipal se prononce favorablement aux transferts de compétences en matière culturelle proposés par la Communauté d'agglomération mais s'oppose toutefois au financement de toute autre culture que la culture béarnaise qui n'est pas attachée originellement au territoire béarnais de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (unanimité – 1 abstention Francis Landes).

### **Questions diverses :**

- Le Maire remercie chaleureusement les membres de la Commission loisirs/culture/Animation pour l'organisation du spectacle du samedi 22 octobre auquel ont assisté 150 personnes.
- Elle informe également les membres du Conseil municipal que l'Ostau Bearnés, missionné par la Communauté d'agglomération pour dispenser des cours de béarnais pour adultes sur le territoire de l'agglomération a proposé d'intervenir à Mazères-Lezons. Une salle du préfabriqué de l'école maternelle a donc été mis à sa disposition pour les cours qui auront lieu le mardi soir de 18h30 à 20h.
- Enfin elle donne lecture du courrier que lui a adressé l'artiste Christophe Clottes pour lui faire part de sa décision de ne pas achever les œuvres qui lui ont été commandées dans le cadre de l'exposition « condition erratique » lancée le 30 septembre dernier. Le Conseil trouve regrettable que ce projet dans lequel plusieurs élus se sont largement impliqués depuis des mois et qui a bénéficié d'un financement public de l'agglomération n'ait pas jusqu'au bout et se termine de cette manière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.